

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux le 15 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SERRIERES EN CHAUTAGNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2022

PRESENTS : Jean-Marc JOURDAN – Sandrine PERRIN – Kévin TORRES-  
FERREIRA – Nicole PARIS – David BOTTOLI - Laurence DESLOGES –  
Céline LYARD – Jacques MAILLET – Alexandre MERLE - Allison  
MUGNIER – Nadine TRUCHEABSENTS EXCUSES : Pierre-Alexandre BONVARLET (procuration à  
Céline LYARD) – Mylène MOLLEX – Gaëtan PIEDVACHE (procuration à  
Kévin TORRES-FERREIRA)

Secrétaire de séance : Jacques MAILLET

OBJET:VIII- Convention à intervenir avec l'EPFL concernant l'acquisition des biens cadastrés AN 84-100 et 101  
relavant de l'opération « Revitalisation Centre-Bourg »Madame le Maire présente la convention à intervenir avec l'EPFL afin de se porter  
acquéreur des biens cadastrés AN 84 – 100 et 101.Sur ces biens la Commune souhaite trouver un investisseur en capacité de rénover et/ou  
bâtir des logements, à destination notamment des séniors qui ont une mobilité réduite  
et/ou qui seront contraints de quitter les hameaux, l'objectif étant de pouvoir ainsi leur  
proposer une solution intermédiaire autre que l'EHPAD. Ce projet pourrait également  
intégrer des logements permettant d'installer des jeunes couples et/ou des familles, panel  
sur lequel la Commune reçoit aussi une forte demande.Ce projet s'insère dans une réflexion plus large englobant le réaménagement de la zone  
du plan d'eau, l'aménagement d'un espace de loisirs et la restructuration de la place du  
village, projets pour lesquels l'EPFL assure déjà un portage depuis 2019.

L'EPFL a exceptionnellement accepté un taux de portage de 1% au lieu des 2% usuels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour, 1 abstention et 1  
voix contre.**D'APPROUVER** les conditions de la convention à intervenir avec L'EPFL,**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les document nécessaires

Pour extrait conforme.

Le Maire,





## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE SERRIERES EN CHAUTAGNE  
Utilisateur : TOUGNE-PICAZO Brigitte

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2022075
Objet :	VIII - Convention à intervenir avec l4EPFL concernant l'acquisition des biens cadastrés AN 84-100 et 101 relevant de l'opération "revitalisation Centre-bourg"
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2022-12-16 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.2.1 - Contrats de partenariat
Identifiant unique :	073-217302868-20221216-2022075-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 073-217302868-20221216-2022075-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DCM VIII- 15 décembre 2022 (ID 154000).pdf Nom métier : 99_DE-073-217302868-20221216-2022075-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	368.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2022 à 13h10min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2022 à 13h10min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2022 à 13h10min04s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	20 décembre 2022 à 13h10min12s	Reçu par le MI le 2022-12-20